

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2020, à 19h00, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h04.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2020-12-10.197

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Budget 2021

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-12-10.198

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2021, telles que ci-après présentées :

SOMMAIRE DES RECETTES	
Taxes	21 892 900 \$
Paiements tenant lieu de taxes	580 000 \$
Autres recettes de sources locales	6 104 400 \$
Transferts	837 100 \$
RECETTES	29 414 400\$

SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Administration générale	5 281 900 \$
Sécurité publique	6 625 300 \$
Transport	4 071 000\$
Hygiène du milieu	4 231 600 \$
Aménagement, urbanisme et développement	900 300 \$
Loisirs et Culture	4 298 000 \$
Frais de financement	808 000 \$

Sous- total dépenses	26 216 100 \$
Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	2 662 000 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	0 \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	60 000 \$
Activités d'investissement	476 300 \$
Sous-total affectations	536 300 \$
DÉPENSES	29 414 400 \$

DE PUBLIER un document explicatif du Budget 2021 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h22.
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques